

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. SUBVENTION TELETHON
2. PROGRAMME ONF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2018 ET DESTINATION DES COUPES
3. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DU PARKING DEVANT LE FUTUR ESPACE « SALLE DES FETES, ESPACE INTERASSOCIATIF, ATELIER MUNICIPAL »,
4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FUTUR ESPACE SALLE DES FETES, ESPACE INTERASSOCIATIF, ATELIER MUNICIPAL »,
5. DAC SUR TRAVAUX ECLAIRAGE MAIRIE, REFECTION DES CHEMINS RURAUX, ESCALIER CHAPELLE.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 14 novembre 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze
quinze

MEMBRES EN EXERCICE :

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
M. Laurent NARAT, Mme Stéphanie FLAMMANN ; M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER, M. Guy CIUNEK, M. Guy KIEFFER, Conseillers municipaux

ABSENTS à savoir.

Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Pierre GELEBART.

ABSENTE à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : à savoir.

Mme Estelle TRIMBUR BAUER à Mme Chantal PICCOLI

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Le maire a dénombré 13 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETÉAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. SUBVENTION TELETHON

Pour mémoire, la subvention était de 360,- euros l'année dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer pour 2017 une subvention 360,00 € à l'AFM TELETHON.

2. PROGRAMME ONF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2018 ET DESTINATION DES COUPES

Le conseil municipal devra approuver ou non sur le programme d'exploitation ONF 2018, les parcelles concernées sont les 6,12 et 16.

La prévision pour les menus produits est de 440 stères.

L'aide de l'agent patrimonial pour la matérialisation des lots et le dénombrement s'élèverait à 3,10 € H.T par stère.

Les années précédentes la cession des produits non façonnés en menus produits des rémanents d'exploitation (fonds de coupes) destinés au bois de chauffage était attribuée aux particuliers qui le demandaient ayant un domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixera le prix du stère des menus produits

Il y aura lieu de définir les inscriptions pour les cessions de bois de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'aide de l'agent patrimonial pour la matérialisation des lots et le dénombrement, ainsi que la réception des lots avec une rémunération forfaitaire fixée à 3,10 € H.T pour les travaux 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le prix du stère des menus produits à 10,00 € pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que la cession des produits non façonnés en menus produits destinés au bois de chauffage ne sera attribuée qu'aux particuliers qui le demandent ayant un domicile réel et fixe dans la commune. Les inscriptions pour la coupe seront prises du 23.11.2017 jusqu' au 07.12.2017 inclus. Les lots seront attribués par tirage au sort, les candidats devront être présents à ce moment (sauf absence justifiée : maladie, travail...) et chaque postulant signera lui-même son permis d'exploiter.

3. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DU PARKING DEVANT LE FUTUR ESPACE «SALLE DES FETES, ESPACE INTERASSOCIATIF, ATELIER MUNICIPAL »

Un appel à concurrence avait été lancé

3 sociétés y ont répondu.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau LACROIX ayant pour objet la maîtrise d'œuvre de la création du parking devant le futur espace, salle des fêtes, espace interassociatif, atelier municipal.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

pour un montant de 10 800.00 € HT, pour un coût prévisionnel des travaux de 240 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention à la majorité, une abstention (KIEFFER), et mandate Monsieur le Maire, pour signer la convention de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document relatif à ce dossier.

4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FUTUR ESPACE « SALLE DES FETES, ESPACE INTER ASSOCIATIF, ATELIER MUNICIPAL »

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de faire une demande de subvention au Département de la Moselle dans le cadre du programme intitulé "Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires" (AMITER) qui remplace le PACTE57 pour la période 2015-2020.

Cette demande ferait l'objet d'une part du financement pour le futur espace « salle des fêtes, espace inter associatif et atelier municipal.

Contrairement au PACTE57, ni le montant de la dotation de la Commune ni le taux d'aide ne sont connus à l'avance. Le taux est plafonné à 50% de l'assiette subventionnable, déduction faite des autres subventions sollicitées ou obtenues.

Des demandes de subvention de DETR (15%) et de FSIL (15%) seront également établies.

En tenant compte du montant prévisionnel de cette aide d'une part et du total des dépenses éligibles d'autre part et enfin d'un taux de subvention maximal de 50%, la subvention pourrait être au maximum de $(2\ 100\ 000 - 630\ 000) \times 50\% = 730\ 000\ €$.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres, une abstention (KIEFFER)

Vu l'acquisition des biens de la SCI du chêne,

Vu les décisions du conseil municipal, sur le projet de construction du bâtiment futur espace, salle des fêtes, espace interassociatif, atelier municipal, et de la création d'un parking attendant à ce projet,

Vu le choix des maîtres d'œuvre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

→ adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2018/2020

→ s'engage à couvrir pendant cette période 2018/2020, la partie à la charge de la commune avec inscription aux budgets,

→ sollicite la subvention du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) et s'engage à adhérer au dispositif en signant les conventions à venir,

→ approuve le plan de financement ci-après :

Acquisition	: 387 000,00
Travaux salle des fêtes, espace interassociatif, atelier municipal	: 1 212 200,00 HT
Création parking	: 240 000,00 HT
Maîtrise d'œuvre travaux	: 250 000,00 HT
Maîtrise d'œuvre parking	: 10 800,00 HT
Total des coûts :	2 100 000,00 HT
DETR	315 000,00

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

FSIL	315 000,00
AMITER	730 000,00
Fonds propres et emprunt de la commune	740 000,00

→ autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ces demandes de subvention et à signer les dossiers.

5. DAC SUR TRAVAUX ECLAIRAGE MAIRIE, REFECTION DES CHEMINS RURAUX, ESCALIER CHAPELLE.

La commune peut prétendre à la subvention DAC (dotation d'aménagement communautaire) à hauteur de 50% pour ces opérations.

Le coût de l'aménagement réel ECLAIRAGE MAIRIE

à 11 654, 48 TTC soit 9 712.07 H.T soit 4 800,00 de DAC

Le coût de l'aménagement réel ESCALIER CHAPELLE :

à 13 539, 90 TTC soit 11 283.25 H.T soit 5 600,00 de DAC

Le coût réel de la réfection des CHEMINS RURAUX :

à 56 879, 24 TTC soit 47 399.37 H.T soit 23 000,00 de DAC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 4800,00 € au titre de la DAC (dotation d'aménagement communautaire de la communauté de communes du DUF) pour les travaux d'éclairage mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 5600,00 € au titre de la DAC (dotation d'aménagement communautaire de la communauté de communes du DUF) pour les travaux de l'escalier de la chapelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 23 000,00 € au titre de la DAC (dotation d'aménagement communautaire de la communauté de communes du DUF) pour les travaux de réfection des chemins ruraux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

6. PROJET DE PERIMETRE AINSI QUE DE STATUTS DU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION SIANA-SMSNFSIEAENF-SAVNR

M. le Préfet de la Moselle a transmis l'arrêté n° 2017-DCL/1-030 DU 01.09.2017 portant projet de périmètre en vue de la fusion du syndicat d'aménagement de la Nied allemande (SIANA) du syndicat mixte des sources de la Nied française (SMSNF), du syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de la Nied française inférieure (SIEAENFI) et du syndicat d'aménagement de la vallée de la Nied réunie (SAVNR) et projet de statuts du syndicat issu de la fusion.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, donne son accord, à l'unanimité, pour ce projet de périmètre.

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'avancement des travaux « chemins forestier » et « aménagement sécuritaire de la rue de la forêt ». Il ne reste plus qu'une partie de marquage et d'aménagement paysager pour la rue de la Forêt. Les travaux des chemins ruraux sont terminés, il ne reste plus que le stop à installer au bout du chemin rue de la forêt à l'intersection de la rue des Coquelicots.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le téléthon aura lieu le 09.12.2017 et que les associations locales, les écoles, le périscolaire se mobilisent. Tout membre sera bienvenu pour y participer.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

- 1.** SUBVENTION TELETHON
- 2.** PROGRAMME ONF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2017 ET DESTINATION DES COUPES
- 3.** CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DU PARKING DEVANT LE FUTUR ESPACE « SALLE DES FETES, ESPACE INTERASSOCIATIF, ATELIER MUNICIPAL »,
- 4.** DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FUTUR ESPACE « SALLE DES FETES, ESPACE INTERASSOCIATIF, ATELIER MUNICIPAL »,
- 5.** DAC SUR TRAVAUX ECLAIRAGE MAIRIE, REFECTION DES CHEMINS RURAUX, ESCALIER CHAPELLE.
- 6.** PROJET DE PERIMETRE AINSI QUE DE STATUTS DU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION SIANA-SMSNFSIEAENF-SAVNR

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

NOM	PRENOMS	FONCTION	signature
JACQUES	Guy	Maire	
ALBERTUS	Bernard	1 ^{er} adjoint	
GROUTSCH	Marie-Laure	2 ^{ème} adjoint	
ZIMMERMANN	Serge	3 ^{ème} adjoint	
TRIMBUR BAUER	Estelle	Conseillère municipale	
FLAMMANN	Stéphanie	Conseillère municipale	
FLESCH	Jérôme	Conseiller municipal	
BECKER	Evelyne	Conseillère municipale	
NARAT	Laurent	Conseiller municipal	

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

LACK	Miretta	Conseillère municipale	
CHEVALIER	Michel	Conseiller municipal	
CIUNEK	Guy	Conseiller municipal	
PICCOLI	Chantal	Conseillère municipale	
GELEBART	Pierre	Conseiller municipal	/
KIEFFER	Guy	Conseiller municipal	